

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

FEVRIER 2019



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé
Mardi 8h30-12h30 13h30 - 18h
Mercredi 8h30-12h30 13h30 - 18h
Jeudi 8h30-12h30 13h30 - 18h
Vendredi 8h30-12h00 13h30 - 18h
Samedi 9h00-12h00 Fermé

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar-Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus

(Lorient)

Lundi 7h30 - 14h 16h - 21h
Mardi Fermé Fermé
Mercredi 7h30 - 14h 16h - 21h
Jeudi 7h30 - 14h 16h - 21h
Vendredi 7h30 - 14h 16h - 1h
Samedi 8h - 14h 16h - 1h
Dimanche 9h - 14h 16h - 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mercredi 13h30 - 18h

Vendredi 10h - 12h 13h30 - 16h

« L'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi au samedi midi menu
ouvrier

12h à 13h45

Le vendredi et samedi soir

Grill/Pizzas 18h30 à 21h30

Fermé le dimanche

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Boulangerie

Téléphone : 02 97 51 41 39

Mardi au Vendredi

8h - 13h30

16h - 19h

Samedi 8h - 13h

Dimanche 8h - 12h30

Déchetterie Kerponner Noyal Pontivy

Lundi au samedi 9h30 à 12h et 14h
à 18h30 en été et 17 H en hiver
du 1 octobre au 1 avril

Chers concitoyens,

Une bonne partie du conseil municipal du 7 février était consacrée à l'analyse des comptes administratifs 2018 des différents budgets communaux. Ce bulletin présente les éléments financiers utiles à la transparence exigée par de nombreux concitoyens.

Budget principal 2018

Les charges courantes dites à caractère général ont augmenté de plus de 6 % à 137 010 €. La plupart des dépenses ont été supérieures à nos prévisions même si nous avons respecté le montant global des crédits ouverts. Les dépenses de personnel ont légèrement augmenté à 198 952 €. Ce poste a nécessité une vigilance rigoureuse toute l'année pour absorber les modifications de rémunérations imposées par le législateur, les nouvelles tâches assumées par les services et les mouvements de personnel. Les autres charges de gestion courante se stabilisent aussi à 90 447 € (+2,4%) incluant le forfait communal pour l'école Notre Dame 42 975 € en 2018. La forte réduction de notre endettement limite encore une fois les charges financières à 10 650 €. Nous sommes loin des 39 400 € de l'année 2009. Nous avons eu peu de charges exceptionnelles en 2018. Les résultats étant correct, la provision du déficit du lotissement Koarheg a été abondé de 5 000 €. Les dépenses réelles sont en hausse de 3,8 % à 442 361 €. Les opérations d'ordre ne concernent que l'amortissement de l'étude de l'assainissement collectif pour 1 273 €. Les charges de fonctionnement 2018 ont finalement été maîtrisées avec une hausse de 0,55 % et un total de 443 634 €.

Il faut noter cette année, c'est assez rare pour le souligner, une bonne hausse de plus de 3 % de nos recettes. Elles se chiffrent à 572 463 € (554 846 € en 2017). **Le solde d'exécution 2018 (recettes – dépenses) en fonctionnement est de + 129 098 € en hausse de 15 165 €.** Les dotations de l'Etat ont augmenté de 2 092 €, celles du département de 7 226 € et nos contributions directes de 7 876 €. Les prestations proposées par la commune sont, aussi bien orientées avec 4 155 € de plus à la cantine et 1 000 € de plus pour la location de la salle polyvalente. Nous bénéficions aussi cette année de la première compensation de TVA à hauteur de 3 252 € sur l'entretien de la voirie et des bâtiments. Cette prudence a permis d'absorber un programme d'investissement 2018 assez dense. **Le résultat de clôture (exécution et report) est de + 454 996 €.** C'est une somme importante mais une bonne partie de cette marge est bloquée pour financer le portage du budget des lotissements, une autre partie est utilisée pour assumer le besoin de trésorerie lié au décalage entre le paiement des travaux et l'encaissement de la TVA (1 an) et des subventions d'investissements.

Les dépenses d'investissement sont importantes en 2018 avec des mandats à hauteur de 257 403 € mais surtout des factures à payer en janvier de 65 000 € pour des travaux déjà exécutés (251 959 € en 2017, 174 087 € en 2016, 123 570 € en 2015, 248 735 € en 2014). Le remboursement de capital est de 44 887 €. Il est inutile de revenir sur la nature des investissements. La présentation aux vœux était détaillée et suffisante.

Les recettes d'investissement se montent à 201 543 € dont 31 508 € de TVA, 65 297 € de subventions dont 26 010 € de Pontivy Communauté, 20 363 € du Conseil Départemental. L'encaissement de la taxe d'aménagement est de 5 357 €. Nous avons prélevé 98 2078 € en autofinancement pour compenser notre déficit d'investissement 2017.

Le résultat de clôture d'investissement est de – 171 272 € en lien avec le résultat 2017 de -115 108 € et le solde d'exécution 2018 de – 56 165 €.

Notre résultat de clôture global est de + 283 724 € en baisse de 25 273 €.

Notre dette sur le budget principal au 1^{er} janvier 2019 est de 186 052 € soit 1 an et demi de résultat (☺)

Boulangerie 2018

C'est le budget le plus déséquilibré depuis les investissements de rénovation et l'absence de loyer à l'étage. Les dépenses de fonctionnement sont de 3 094 € (taxes foncières, entretien et intérêts d'emprunts). Les recettes sont de 5 493 €. Le résultat de fonctionnement est de 2 399 €. La seule recette d'investissement est notre autofinancement de 1 343 €. Les dépenses d'investissement se limitent au remboursement du capital de 7 658 €.

Le résultat de clôture global du budget boulangerie est déficitaire de 38 021 €. C'est seulement à la fin du financement de l'achat du bâtiment que le déficit se réduira lentement mais sûrement. Nous avons préféré anticiper en fusionnant les budgets logement social et boulangerie. Nous avons obtenu l'accord de la trésorerie début février. Cette démarche faciliterait l'éventuelle rénovation des étages de la boulangerie et soulagerait le budget principal. Nous assumons le déficit actuel sur les fonds propres de la commune sans intérêt financier.

Le prêt lié à l'acquisition de la boulangerie se termine en 2020. Notre dette au 1 janvier 2019 pour ce budget est de 12 097 €.

Lotissement 2018

Le lotissement Koarheg n'a pas eu d'autres écritures que le paiement de l'annuité liée au financement de l'achat des terrains et la gestion des stocks. Les frais et la vente du talus au nord du lotissement n'apparaissent pas dans ce budget mais sur le budget principal par souci de simplification.

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est - 134 751 €. Depuis 2009, nous assumons cette charge sur les fonds propres de la commune. Notre stock à vendre est à ce jour de 78 130 € HT.

Les prêts contractés lors de l'acquisition des terrains du lotissement seront soldés en 2022. Le capital restant dû au 1 janvier 2019 est 22 240 €.

Le lotissement « le clos des forges » est impacté par la vente de 2 lots soit 29 552 € et le paiement de l'urbaniste. Nous n'avons pas de financement bancaire sur ce budget.

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 avec la gestion des stocks est de - 46 141 €.

Logements sociaux 2018

Les recettes (les loyers) sont de 37 631 €, en l'absence de vacance et d'un remboursement Enedis lié à la construction, un peu plus élevées que prévues. Les dépenses s'établissent à 10 058 € dont 4 068 € de frais financiers. Les recettes d'investissements se chiffrent à 79 401 € dont 56 679 € de subvention. Les dépenses d'investissements soldent les travaux sur la base de 59 998 €. Le paiement du capital pour 15 054 € complète les dépenses d'investissement à hauteur de 75 083 €. Pour assurer le budget 2019, nous avons noté un reste à réaliser de 3 000 € en dépenses pour une entreprise en liquidation et 14 000 € en recettes dans l'attente de la subvention de l'Etat.

Le solde d'exécution est donc de + 4348 € en investissement et + 31 921 € en fonctionnement. Le résultat de clôture de l'exercice 2018 passe de – 2 729 € à + 7 222 €. La dette au 1 janvier 2019 est de 297 620 €.

J'avais reçu un document anonyme sur la gestion des éoliennes aussi j'ai soumis cette analyse intellectuelle sous entendant une perte annuelle de 1492704 € pour la collectivité à un agent de la fonction publique expert. J'adresse donc ce débat à M ou Mme X :

Comme convenu, je reprends les différents éléments présentés dans le document sur l'éolien. Ce fût un bon exercice qui m'a permis de me mettre à jour des dernières évolutions sur le sujet.

J'ai repris le document dans un langage plus technique :

Puissance nominale de l'éolienne	Production théorique à puissance nominale	Production réelle (facteur de charge 30%)	Revenus pour le producteur (600€/MWh)
1MW	8 760 MWh	2 628 MWh	1 576 800 €
		Electricité vendue par EDF (pertes de 60%)	Revenus liés à la vente d'électricité pour EDF (80€/MWh)
		1 051,2 MWh	84 096 €

Les éléments ci-après reprennent l'ordre des cases du tableau.

Une éolienne est caractérisée par une puissance nominale (la puissance maximale qu'elle peut atteindre s'il y a suffisamment de vent). La puissance nominale d'une éolienne installée aujourd'hui est le plus généralement comprise entre 2 et 3 MW.

Une année comporte 8760 heures, d'où une production théorique de 8760MWh pour une éolienne d'1MW. Sauf qu'il n'y a pas toujours suffisamment de vent pour que l'éolienne soit à 100% de sa puissance nominale. On appelle cela le facteur de charge. Il est égal à 30% dans le document envoyé. En réalité, ce facteur de charge est très fluctuant (c'est bien le problème de l'éolien). Au niveau français le facteur de charge trimestriel varie entre 13 et 34%. Entre juillet 2017 et juin 2018, il a été de 20,8% sur la Bretagne (donc moins favorable que le ratio pris dans le document).

Les revenus pour le producteur sont calculés sur la base d'un prix de vente de 60c€/kWh (soit 600€/MWh). Je ne sais pas d'où est issu ce nombre. Aujourd'hui, il existe deux systèmes pour la vente. Le premier, pour les plus petits projets (parc de 6 éoliennes ou moins, d'une puissance inférieure à 3MW chacune – si une des deux conditions n'est pas respectée on passe sur l'appel à projets) est dit de « complément de rémunération ». L'électricité est achetée à 72€/MWh. Le second, pour les plus gros projets est celui de l'appel d'offre de la CRE (commission de régulation de l'énergie). Une puissance à atteindre est déterminée dans l'appel à candidature (500MW par exemple) et les candidats font des propositions de tarifs d'achat. Les moins disant sont retenus jusqu'à atteindre 500MW de puissance installée. Au dernier appel à projets de la CRE le prix moyen a été de 65€/MWh. Précédemment on avait un système dit d'obligation d'achat dont le tarif unique était de 82€/MWh. On est loin des 600...

Le second gros écueil de la démonstration réside dans le calcul de l'électricité revendue par EDF. Il est affiché une perte de 60%. La seule perte qui peut s'en approcher est le rendement d'une centrale thermique conventionnelle 38,7% en moyenne (soit 61,3% de pertes) contre 33% pour une centrale nucléaire (soit 67% de pertes). Les pertes techniques du réseau sont bien inférieures, de l'ordre de 3,5%, et résultent essentiellement du réseau de transport et non pas du réseau de distribution. La production décentralisée des éoliennes va donc à l'encontre de ce modèle et permet d'en diminuer les pertes.

Les revenus liés à la vente d'électricité pour EDF sont légèrement surévalués. Selon le type de consommateur, le tarif de vente varie de 5c€ à 7,5c€ HT/kWh soit 50 à 75€/MWh.

Sur le modèle de ce qui vous a été envoyé, pour ma part, j'arrive à un tableau de ce genre :

Puissance de l'éolienne	Production théorique à puissance nominale	Production réelle (facteur de charge 20,8%)	Revenus pour le producteur (72€/MWh)
1MW	8 760 MWh	1 822 MWh	131 190 €
		Electricité vendue par EDF (pertes de 1%)	Revenus liés à la vente d'électricité pour EDF (70€/MWh)
		1 803,9 MWh	126 270 €

Pour les coûts d'investissement on serait plutôt de l'ordre de 1,8M€/MW installé pour un coût de revient de 1,3M€/MW. Ces investissements ne sont pas payés par le contribuable mais par la société d'investissement qui se rémunère sur la vente d'électricité. Je ne sais pas ce que vous en pensez mais moi, j'ai appris quelque chose, je pense M ou Mme X aussi.

Joel Marivain

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Inscription obligatoire avant le 19.03.19 au 02 97 38 80 06

Ou par mail contact@repitchb.org

- Possibilité de venir avec votre proche (activités séparées organisées pour eux) sous conditions/nombre limité. Voir lors de l'inscription.

Ces journées vous sont proposées par la **plateforme de répit du centre Bretagne**, une équipe de professionnels qui accompagnent, informent et soutiennent les familles des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et syndromes apparentées.

Financée partiellement par :



*Cotisation annuelle Plateforme de Répit
60 euros par famille*

Découvrez nos autres actions (bistrot mémoire, halte répit, soutien psychologique, visites à domicile etc.) sur notre site internet :

www.repitchb.org



Plateforme portée par l'établissement Barr-Héol (56580 Bréhan)

Plateforme de Répit du Centre Bretagne
Maladie d'Alzheimer et syndromes apparentés

Journées d'informations

Aux aidants

Vendredis 29 Mars et 5 avril 2019



**Dans les locaux de l'EHPAD « PAILLONS D'OR »
56430 MAURON**

Inscriptions :

Téléphone : 02.97.38.80.06

Email : contact@repitchb.org

www.repitchb.org

*Adhésion obligatoire à la Plateforme de Répit
pour bénéficier de ces 2 journées de formation – repas inclus*

Journées en partie financées par : l'Agence Régionale de la Santé et le Conseil Départemental 56.

Matinée enfants-parents

***Venez partager un moment avec votre enfant
lors de la matinée ouverte aux parents, sur le thème :***

« J'explore... »

Le **samedi 16 mars 2019**

au Pôle petite enfance de Pontivy

15 rue Marie Boivin

Parc d'activités de Pont er Morh

(accès par le Spadium)

Partageons un temps de jeu !

Nous mettons à disposition des jeux de construction, d'imitation
et de manipulation et c'est votre enfant qui va choisir !

Quel que soit l'âge de votre enfant, il va pouvoir trouver un jeu qui l'intéresse
et vous pourrez l'accompagner dans ses explorations mais aussi échanger
avec les autres parents présents.

Matinée animée par Gaëlle THOMAS et Morgan THOMASSE, animatrices du RPAM.

Deux séances sont proposées : à 10h et à 11h

Inscription au Relais obligatoire, matinée gratuite.

☿-----

Madame, Monsieur : _____

Prénom et âge de l'enfant : _____

Nombre d'adultes présents : _____

N° de tel : _____ / **adresse mail :** _____

Participera à l'animation du samedi 16 mars ☿ à 10h ☿ à 11h

Inscription auprès du relais par téléphone ou par mail.

Relais parents assistantes maternelles de Pontivy Communauté

Antenne de Pontivy

Pôle petite enfance - rue Marie Boivin

☿ 02 97 25 16 80 ou 06 83 64 13 57

ram-pontivy@pontivy-communaute.bzh



Pontivy Communauté, partenaire d'Ehop

Pontivy Communauté embraye le pas du covoiturage à travers sa récente **adhésion à éhop**, l'association activatrice du covoiturage du quotidien en région, une solution alternative de transport à la voiture individuelle.

Le travail de réflexion entre Pontivy Communauté et éhop est amorcé depuis plus d'un an pour délimiter les grands axes du partenariat. **Sensibiliser les habitants et entreprises aux covoitages, animer la base d'inscrits, pérenniser la pratique** font partie des missions de l'association pour Pontivy Communauté.



Pour tester le covoiturage, rien de plus simple, il suffit de se rendre sur **Ouestgo.fr**, la toute nouvelle plateforme régionale partenaire d'éhop totalement gratuite et qui permet de trouver des covoitages.

Une question ? Un doute ?
Ehop accompagne les covoitages
au 02 99 35 10 77 ou sur ehopcovoiturons-nous.fr

Pour s'inscrire et covoitager : www.ouestgo.fr

Le covoiturage comme solution pour les transports domicile-travail.

Grâce à une étude sur une zone d'activité du territoire (P-A de Pont-Saint-Caradec), le potentiel du covoiturage comme **moyen de transport alternatif au quotidien** a été souligné.

Aujourd'hui, seulement 5% des salariés covoitent vers ce parc d'activités.

Pourtant, **25% d'entre eux envisagent ce mode de transport** et nombreux sont ceux qui sollicitent une mise en relation des covoitages potentiels.

Le partenariat avec Ehop trouverait ici tout son intérêt.

Distance moyenne domicile-travail

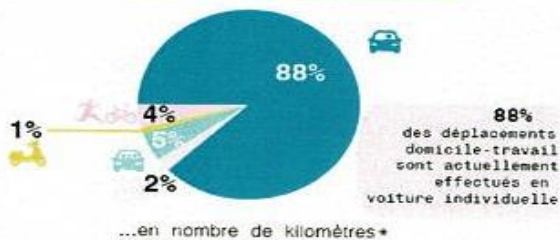
23 km*



*distance à vol d'oiseau

AUJOURD'HUI

Répartition modale des déplacements domicile-travail en pourcentage de travailleurs

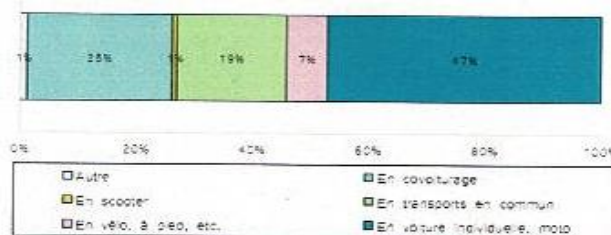


...en nombre de kilomètres*

29.700 km/jour

DEMAIN

Le covoiturage plébiscité



Contact : Service Transports - Pontivy Communauté
02 97 25 01 70 - www.pontivy-communaute.bzh

A l'heure de la recherche de pouvoir d'achat, il est de l'intérêt des propriétaires de véhicule et des travailleurs de s'inscrire dans cette démarche. Cette action a tout son sens pour des trajets réguliers et programmables. Vous habitez à Kerfourn, vous travaillez à Pontivy le lundi, mardi matin, jeudi, vendredi après-midi, le samedi la journée : Si vous avez une autre personne qui a des horaires en partie identique, vous pouvez faire tous les deux des économies. Ce mode de transport individuel devient collectif et est parfaitement adapté à la ruralité. Trouvons les solutions entre nous ! La limite est celle que l'on se crée. Les lignes de marché, le transport à la demande sont proposés par Pontivy Communauté mais répondent plutôt à des personnes sans moyens de locomotion.

Les enfants ont profité de l'animation sportives les après-midis de la semaine 17 avec Profession Sports 56 : Le Quidditch (sans balai) vous connaissez ? Le score était serré à la pause... qui a gagné ?



Le 11 janvier dans le cadre du programme « Breizh bocage », initié par le Syndicat de la Vallée du Blavet, les enfants des deux écoles ont participé à une plantation sur une parcelle appartenant à Jean-Yves Peres. Les bottes étaient de sortie. Bravo à tous les acteurs. Les enfants ont l'air ravi.

